

FRAIS CORPORATIFS

1 Les frais corporatifs à répartir correspondent aux coûts de fonctionnement engagés par
2 les unités corporatives dans le cadre d'activités dont l'objectif n'est pas de desservir une
3 ou des unités d'affaires en particulier mais les intérêts d'Hydro-Québec dans son
4 ensemble.

5 Ils se distinguent des services facturés fournis par les unités corporatives puisque ces
6 derniers font l'objet d'une entente client-fournisseur (voir pièce HQD-7, Document 8).

7 La répartition des frais corporatifs est effectuée selon la méthode autorisée par la Régie
8 dans sa décision D-2005-50 qui s'applique de la façon suivante :

9 1^e étape

10 Les frais corporatifs sont répartis à toutes les unités d'Hydro-Québec excluant les unités
11 corporatives selon les bases suivantes :

12

Composante	Répartition
Frais corporatifs sauf Ressources humaines	En fonction des charges primaires à l'exploitation et les immobilisations nettes dans une proportion de 50 % - 50 %
Frais corporatifs – Ressources humaines	En fonction des salaires de base

13

14 2^e étape

15 Répartition des frais corporatifs des unités de services aux unités d'affaires en fonction
16 de leur consommation de produits et services en facturation interne.

1 Le tableau suivant montre la part directe des frais corporatifs incluse dans les revenus
 2 requis du Distributeur

<i>Exercice se terminant le 31 décembre</i>									
	Année historique 2010			Année de base 2011			Année témoin 2012		
	Distributeur		Hydro-Québec	Distributeur		Hydro-Québec	Distributeur		Hydro-Québec
	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$
Bureaux PDG, PCA, Protectrice de la personne	0,7	31%	2,3	0,9	30%	3,0	0,9	30%	3,1
Vérification interne	2,3	31%	7,3	2,5	30%	8,3	2,6	30%	8,7
Affaires corporatives et secrétariat général	19,5	31%	62,5	23,2	30%	76,8	23,5	30%	78,1
Finances	7,2	31%	23,1	8,9	30%	29,6	9,2	30%	30,5
Ressources humaines	1,7	45%	3,8	1,4	44%	3,2	1,3	44%	2,9
	31,4	32%	99,0	36,9	31%	120,9	37,5	30%	123,3

3
 4 Dans sa décision D-2011-028, la Régie demande au Distributeur de réduire ses frais
 5 corporatifs pour l'année témoin 2011 d'un montant de 3,0 M\$ pour s'établir à 39 M\$.

6 Dans ce contexte pour Hydro-Québec, la prévision des frais corporatifs de l'année de
 7 base 2011 s'élève à 120,9 M\$ soit 12,9 M\$ de moins que le montant présenté pour
 8 l'année témoin 2011. Cette baisse a été rendue possible grâce à un contrôle serré des
 9 dépenses et à l'efficacité accrue des processus qui ont généré des économies de près
 10 de 10 M\$ et par une diminution de l'ordre de 3 M\$ du coût de retraite prévu pour 2011.

11 Pour 2012, le montant des frais corporatifs d'Hydro-Québec est évalué à 123,3 M\$, soit
 12 une hausse de 2,4 M\$ comparativement à 2011 dont 0,7 M\$ provient de la hausse du
 13 coût de retraite. Excluant le coût de retraite, la hausse des frais corporatifs a été
 14 contenue à 1,5 %. La quote-part des frais corporatifs du Distributeur pour l'année 2012
 15 s'établit à 37,5 M\$, un niveau inférieur au montant de 39 M\$ reconnu par la Régie pour
 16 l'année 2011.